



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2022-23

En exercice 18

Présents 13

Votants 15

Séance du 23 mai 2022

Date de la Convocation

16/05/2022

Date de l'affichage

16/05/2022

L'an deux mil vingt-deux,

et le vingt trois mai,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Subvention « Chœur du Bon Pays »

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD, Jacques BONNIER, Sébastien BLANCHON, Pierre ECOCHARD, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie JUNG, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Irène ROUCHE

Absents : Marion ATRON, Sophie DEMAREST, Thomas GAND, Isabelle PACOU (donne pouvoir à Brigitte MONNET), Jean-Louis ROCHET (donne pouvoir à Anthony LAINE)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal qu'après la dissolution de la clique de Cousance, la commune a fait appel au « Chœur du Bon Pays » afin d'accompagner les cérémonies des 8 mai et 11 novembre. Ainsi, à chacune de nos cérémonies, une dizaine de choristes viennent sur VAL-SONNETTE afin d'interpréter La Marseillaise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DECIDE d'octroyer une subvention de 200 € à l'association « Le Chœur du Bon Pays ».

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 23/05/2022

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte

